

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-018 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste - Volontaire Territorial en Administration Agriculture Alimentation et Développement Rural**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstentions	2
Suffrage exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	52
Contre	2

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017), Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER  
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD  
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

**Références juridiques :**

- **La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.**
- **Le code général de la fonction publique.**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant de cet établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents et non-permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de développer un maillage lié à l'agriculture et à l'alimentation entre les différents acteurs du territoire, tels que les habitants, les acteurs économiques, ainsi que les producteurs agricoles, il est proposé au conseil de créer un poste qui interviendra au niveau du développement rural. Ce poste participera aux définitions des plans d'actions liés au développement rural et à leur communication.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante la création de poste suivante

**I – Création de poste**

Création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration Agriculture Alimentation et Développement Rural

Il est proposé de créer un emploi non permanent d'agent **Volontaire Territorial en Administration (VTA)**, à temps complet.

Créé en 2021, le VTA s'adresse aux jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans souhaitant mobiliser leurs compétences auprès de collectivités territoriales rurales, afin d'accompagner ces territoires dans leurs projets selon un contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois, en fonction des besoins de la collectivité. En l'occurrence, il est proposé pour ce poste un contrat de 18 mois maximum.

La rémunération fixée par la collectivité ne peut pas être inférieure au minimum légal.

Les missions du VTA sont les suivantes :

### **A. Agriculture et alimentation**

- Mettre en œuvre une animation de l'écosystème local des acteurs de la filière agricole alimentaire en préfiguration du déploiement d'un Projet alimentaire territorial
- Sur la base de la feuille de route en matière de foncier agricole alimentaire, accompagner la mise en œuvre des actions prioritaires (en premier lieu : création d'une animation foncière locale, élaboration d'un règlement d'aides agricoles, ...)
- Accompagner à la définition d'un plan d'actions en matière de transmission d'exploitation agricole
- Réaliser l'accueil, les premiers conseils et l'orientation des porteurs de projets agricoles
- Assurer une veille thématique (retours d'expériences d'autres territoires, évolution, ...)
- Mobiliser et contribuer aux plans de communication associés aux actions portées

### **B. Développement rural**

- Participer au réseau des acteurs du développement local
- Accompagner à la définition d'un plan d'actions sur la filière bois
- Accompagner à la définition d'un plan d'actions dédié à renforcer le lien entre les habitants et le tissu économique rural du territoire
- Contribuer à intégrer les enjeux du développement rural et agricole dans les documents cadres de Communauté d'agglomération (exemple : Projet de Territoire, PCAET, PLUi, Aires d'Alimentation de Captage, ...)
- Assurer une veille thématique (retours d'expériences d'autres territoires, évolution, ...)
- Mobiliser et contribuer aux plans de communication associés aux actions portées

Il est proposé à l'assemblée de créer cet emploi au grade d'attaché, rémunéré sur les grilles indiciaires des attachés territoriaux.

Le contractuel sera recruté pour une durée déterminée pour une durée de 18 mois maximum.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée :

- De créer l'emploi non permanent de Volontaire Territorial en Administration Agriculture Alimentation et Développement Rural selon les grades et les fondements réglementaires précisés ci-dessus, D'autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De prendre acte que les crédits globaux nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget principal, au chapitre 012.

### **Décision :**

L'assemblée décide à la majorité (2 contre : MM. Patrick GAUTHIER, Yann MOREAU et 2 Abstentions : M. Christian BOURNERY (pouvoir Marie-Laure VASSEUR)) de :

- De créer l'emploi non permanent de Volontaire Territorial en Administration Agriculture Alimentation et Développement Rural selon les grades et les fondements réglementaires précisés ci-dessus, D'autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- De prendre acte que les crédits globaux nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget principal, au chapitre 012.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Le Président

Pascal GOUNOURY



Certifié exécutoire le- **5 AVR. 2024**  
Date de mise en ligne le- **5 AVR. 2024**  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)